

9

Investissement

Le Canada est ouvert à l'investissement international dans bon nombre d'industries et reconnaît que l'investissement canadien direct à l'étranger peut constituer une stratégie clé pour les entreprises canadiennes désirant réussir au sein de l'économie mondiale. Le stock de l'investissement canadien direct à l'étranger est passé de 98,4 milliards de dollars en 1990 à 445,1 milliards de dollars en 2004, tandis que l'investissement étranger direct au pays a plus que doublé durant la même période, passant de 130,9 milliards de dollars à 365,7 milliards de dollars.

INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT AU CANADA

L'investissement étranger direct (IED) contribue dans une large mesure à la productivité du Canada parce qu'il permet d'acquérir de nouvelles technologies, d'innover davantage, d'accroître les activités de R-D et d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan du commerce. En 2004, l'investissement américain au Canada s'est élevé à 238,2 milliards de dollars, montant qui représentait 65 % de l'IED total au Canada. L'investissement européen au Canada, de 91,2 milliards de dollars, correspondait à 25 % de l'IED total. Le Japon (10,6 milliards de dollars) et Hong Kong (5,3 milliards de dollars) sont d'autres grands investisseurs au Canada. L'IED est principalement concentré dans les secteurs de la fabrication (25 %), de l'énergie et des minéraux métalliques (24 %), et des finances et des assurances (18 %).

INVESTISSEMENT CANADIEN DIRECT À L'ÉTRANGER

Le Canada est un exportateur net de capital. En 2004, les États-Unis ont accueilli 43,6 % de l'investissement canadien direct à l'étranger, soit 193,9 milliards de dollars, et l'Union européenne 27 % ou 118,1 milliards de dollars. Les Caraïbes, l'Amérique latine et le Japon sont au nombre des autres destinations de l'investissement canadien direct à l'étranger. Les finances et les assurances, dont la part du total est de 45 %, sont le secteur qui bénéficie le plus de l'investissement canadien direct à l'étranger, dont une part importante se retrouve aussi dans les secteurs de l'énergie et des minéraux métalliques (22 %) et de la fabrication (16 %).

PROGRAMME CANADIEN D'INVESTISSEMENT À L'ÉTRANGER

Les entreprises canadiennes qui souhaitent investir à l'étranger se heurtent encore à des obstacles, dont l'interdiction d'investir, la restriction de l'étendue des activités

commerciales, les critères de rendement, l'obligation d'obtenir l'autorisation d'investir et les conditions de résidence. Les différents accords conclus par le Canada en matière d'investissement sont donc importants pour les entreprises canadiennes parce qu'ils assurent à ces dernières des conditions d'investissement à l'étranger qui sont prévisibles.

Les règles internationales n'empêchent pas le Canada de réglementer dans l'intérêt public, étant donné que les investisseurs étrangers doivent respecter les lois et les règlements (p. ex. sur la santé, le travail ou l'environnement) au même titre que les investisseurs canadiens, tout comme doivent le faire d'ailleurs les investisseurs canadiens dans les pays étrangers.

Accords d'investissement bilatéraux

Depuis 1989, le Canada a conclu 22 accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements étrangers (APIE). Ces accords offrent aux entreprises canadiennes la garantie que les règles régissant leurs investissements resteront conformes aux normes d'équité et de prévisibilité établies. Une liste complète des APIE conclus par le Canada figure à http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/fipa_list-fr.asp.

En 2004, à la suite d'un examen approfondi, le Canada a adopté un nouveau modèle d'APIE. Depuis, le Canada a entrepris la négociation d'accords avec la Chine, l'Inde et le Pérou.

Autres initiatives régionales et bilatérales

Le chapitre de l'Accord de libre-échange nord-américain qui porte sur l'investissement a servi de fondement aux dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili et à la plupart des APIE conclus par le Canada. L'investissement est aussi un sujet des négociations visant l'établissement d'une zone de libre-échange des Amériques et d'un accord de libre-échange avec le groupe des quatre de l'Amérique centrale (Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua). De plus, l'investissement fait également partie du dossier des négociations visant la conclusion d'accords de libre-échange avec la Corée et Singapour.